

Procès verbal n° 01/2012
De la séance du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2012

L'an deux mille douze et le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DUDIEUZERE.

Présents : M. Pierre DUDIEUZERE – M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – M. Philippe BERETTI – Mme Marie NAVARRO – M. Jean GUERRIERI – Mme Michèle GARCIA – M. Jean Paul FINART – Mme Nadine RUIZ – M. Jacques VASSALLO – Mme Marie-France AUDRAN – Mme Régine SALLES – Mme Cathy ITIER – Mme Dolorès PENO – Mme Agnès PRUVOST – M. Xavier COMBETTES – M. Laurent VIDAL – M. Pascal FLOT – M. Jean IBANEZ – M. Jean-Pierre CHATAUX – M. Eric FAVARD – M. Lionel ESPEROU – Mme Aurélie MEYNADIER .

Représentés : M. Robert BONA – Pouvoir à M. VASSALLO / Mme Martine PINEL – Pouvoir à Mme PENO / Mme Patricia MARTINEZ – Pouvoir à Mme GARCIA / M. Jean-Louis CLERC – Pouvoir à M. VIDAL / M. Max HERMET – Pouvoir à Mme MEYNADIER

Excusés : /

Absent : / M. Julien DAUMAS.

Mme Michèle GARCIA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

.../...

Question n° 1 - Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour suivant est adopté **à l'unanimité**.

Question n°	Objet
1.	Adoption de l'Ordre du Jour
2.	Adoption du procès-verbal n° 07/2011
3.	Décisions municipales n° 63/2011 à 70/2011 et n° 01 à 04/2012
4.	Débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Porjet d'Aménagement de de Développement Durable (PADD)
5.	Personnel communal – Tableau des effectifs 2012
6.	Personnel communal – détermination des taux de promotion aux grades d'avancement
7.	Personnel communal – création d'un poste de vacataire pour la préparation de manifestations et la réalisation de supports de communication
8.	ZAC Georges POMPIDOU – Dénomination d'un passage
9.	Taxes d'Urbanisme – ARMENGOL – Remise de pénalités
10.	Délégation de Service Public - fourrière automobile - Approbation d'une convention de concession du service de fourrière avec un gardien agréé – SAS Dépann'Eclair
11.	Travaux d'adaptation d'un bâtiment destiné à accueillir la crèche – Adoption du DCE – lancement d'une procédure adaptée
12.	Communauté d'Agglomération de Montpellier – PIC 2012 – Demande de subvention
13.	Débat d'Orientaion Budgétaire
14.	Téléthon 2011 – Subvention à l'AFM
15.	Subvention à l'Association Vétérinaires pour Tous Languedoc-Roussillon

Question n° 2 - Adoption du procès-verbal n° 07/2011

Le procès-verbal n° 07/2011 est adopté **à l'unanimité**.

Question n° 3 - Décision municipale n° 63/2011 à 70/2011 et n° 01 à 04/2012

Le conseil municipal prend acte de la décision municipale suivante :

63-2011 : LOGITUD - Maintenance logiciels CANIS et MUNICIPAL - Police municipale

64-2011 : EUROVIA - Avt n°1 Marché Conteneurs

65-2011 : CGCB - Désignation Avocat Prémption MATTE

66-2011 : HELP INFORMATIQUE - Maintenance Parc informatique

67-2011 : QUALICONSULT - Contrôles techniques bâtiments

68-2011 : SLMI - Moyens de secours bâtiments

69-2011 : CRISTAL-NET - Lavage des vitres

70-2011 : 70-2011 REPRISE CONCESSION - M BROUILLARD André

01-2012 : SUD MENUISERIE ALU - Travaux divers menuiserie alu

02-2012 : Convention d'occupation de terrains communaux - Elevage du Petit Tauran

03-2012 : AP CONSTRUCTION - Avt n°1 Marché Maçonnerie

04-2012 : AP CONSTRUCTION - Avt n°1 Marché Toiture

Question n° 4 - Débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD)

Monsieur GUERRIERI rapporte l'affaire ;

En application des dispositions de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales d'aménagement et de développement du P.A.D.D. du futur Plan Local d'Urbanisme doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal.

Un diagnostic communal a été établi et l'ensemble des études menées à cet effet ont permis de dégager quatre axes majeurs sur la base desquels le projet de P.A.D.D. va se fonder.

Madame SNABRE, du Cabinet URBANIS, développe :

1) Promouvoir un développement démographique maîtrisé et équilibré

Favoriser une croissance démographique modérée dans une structure de la population équilibrée.

Les objectifs retenus sont de 7.300 habitants à l'horizon 2020 et de 8.000 habitants à l'horizon 2025.

2) Equilibrer le développement entre extension et réinvestissement

- Favoriser le réinvestissement d'espaces déqualifiés à vocation d'habitat, tels que le long de la RD 613, ou à vocation d'activités économiques, tels que la zone d'activités du Salaison
- Achever l'urbanisation du « triangle historique » avec l'urbanisation du secteur Bourbouissous
- Identifier un secteur d'urbanisation future sur le quartier de Meyrargues
- Préserver l'identité du centre – bourg par un règlement adapté

3) Améliorer le fonctionnement urbain dans un souci de mise en relation des quartiers

- Hiérarchiser et traiter le réseau de voirie en intégrant notamment un schéma de circulation douce
- Requalifier les RD 610, RD 613 et Chemin des Coustoulies tout en affirmant le pôle urbain de la ligne du tram / train

4) Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles de la commune

- Renforcer la protection des espaces agricoles et forestiers de la commune, aussi bien au Nord qu'à l'Est du territoire
- Confirmer la mise en valeur de l'Espace Cadoule / Saint Antoine, véritable poumon vert de la commune

Monsieur GUERRIERI précise que ce projet de P.A.D.D. a été présenté à la commission d'urbanisme, lors des séances des 3 et 16 novembre 2011 ainsi qu'à différentes reprises pendant l'année 2010 lors de la phase diagnostics et aux personnes publiques associées, telles qu'arrêtées à l'article L 121-4 du Code de l'Urbanisme, lors d'une réunion de travail en date du 15 décembre 2011. Le débat est ouvert, et le conseil municipal, **à l'unanimité**, prend acte de l'organisation de cette étape de la procédure d'élaboration du PLU.

Question n° 5 - Personnel communal – Tableau des effectifs 2012

Monsieur COMBETTES rapporte l'affaire ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal pour l'année 2012, tel qu'annexé aux présentes
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans ces emplois, seront inscrits au Budget de la commune – Chapitre 012.

Cette proposition a reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, réuni dans sa séance du 24 janvier 2012.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Question n° 6 – Personnel communal – détermination des taux de promotion aux grades d'avancement

Madame GARCIA rapporte l'affaire ;

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84*53 modifiée du 26 janvier 2004 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (créé par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale), il appartient à chaque assemblée délibérante, de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents, remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Je vous propose de compléter la liste des cadres d'emplois et grades concernés et de fixer les taux relatifs à la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Taux (%)
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100 %
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	100 %
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ASEM)	<i>ASEM Principal de 1^{ère} classe</i>	<i>100 %</i>
	ASEM Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Auxiliaire de Puériculture	<i>Auxiliaire de Puériculture Principal de 1^{ère} classe</i>	<i>100 %</i>
	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur	Rédacteur Principal	100 %
	Rédacteur Chef	100 %
<i>Chef de Service de Police Municipale</i>	<i>Chef de Service de Police Principal de 1^{ère} classe</i>	<i>100 %</i>

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Question n° 7 – Personnel communal – création d'un poste de vacataire pour la préparation de manifestations et la réalisation de supports de communication

Madame NAVARRO rapporte l'affaire ;

Afin de préparer et de promouvoir certaines manifestations à destination de la population vendarguoise, je vous propose :

- de créer un poste de vacataire pour la préparation et la réalisation de supports de communication de manifestations occasionnelles proposées aux Vendarguaises et Vendarguoises
- de recruter en conséquence une personne pour ces missions spécifiques et ponctuelles, aux conditions suivantes :
 - Taux horaire : Indice Brut 297
 - Base : vacations, en fonction des heures travaillées
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 28

Question n° 8 – ZAC Georges POMPIDOU – Dénomination d'un passage

Madame RUIZ rapporte l'affaire ;

Il convient de dénommer un passage desservant certains lots de la tranche 5 de la ZAC Georges POMPIDOU, selon plan de situation joint à la présente.

Je vous propose d'adopter la dénomination suivante : « Rue Pinta ».

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 28

Question n° 9 – Taxes d'Urbanisme – ARMENGOL – Remise de pénalités

Madame PRUVOST rapporte l'affaire ;

La Direction Générale des Finances Publiques sollicite notre avis conformément à la réglementation qui prévoit que les demandes de remises gracieuses de pénalités décomptées pour retard de paiement des taxes d'urbanisme, sont transmises pour avis à la mairie qui a délivré le permis de construire.

Au cas précis, il s'agit d'une remise gracieuse présentée Par Madame ARMENGOL, Rue de la Cave Coopérative ;

Je vous demande d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 28

Question n° 10 – Délégation de Service Public - fourrière automobile - Approbation d'une convention de concession du service de fourrière avec un gardien agréé – SAS Dépann'Eclair

Monsieur VASSALLO rapporte l'affaire ;

Il est rappelé au conseil municipal sa délibération n° 70/2011 du 24 Novembre 2011 approuvant le lancement d'une nouvelle procédure simplifiée POUR la délégation du service de fourrière municipale à un gardien agréé.

Suite à l'avis d'appel à candidature lancé par Monsieur le Maire, et paru dans la presse le 2 Décembre 2011 et conformément à l'avis de la commission réunie le 13 Janvier 2012, il est proposé :

1) d'approuver la convention de concession de fourrière à intervenir entre la commune et la SAS DEPANN'ECLAIR représentée par Madame COMBEMOREL-MIGUEL Pascale, Présidente, dont le siège social est : ZI du Salaison – 1185 Avenue des Bigos à Vendargues (34740), aux conditions suivantes :

- Durée de la délégation : 6 ans à compter du 1^{er} Février 2012, soit jusqu'au 31 Janvier 2018.
- Rémunération du délégataire :
 - Par la commune pour l'enlèvement d'un véhicule dont le propriétaire reste inconnu ou introuvable selon un montant forfaitaire de 98,00 € ou pour le déplacement d'un véhicule selon un montant forfaitaire de 50,00 €,
 - Par les redevances versées par les usagers formellement identifiés par Monsieur le Maire (sur la base des tarifs maxima fixés par arrêté interministériel).

2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention de concession de fourrière automobile, telle que jointe aux présentes.

3) de préciser que les incidences financières sont prévues au Budget de la Commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Question n° 11 – Travaux d'adaptation d'un bâtiment destiné à accueillir la crèche – Adoption du DCE – lancement d'une procédure adaptée

Madame PENO rapporte l'affaire ;

Il est rappelé le projet de transfert du centre multi accueil petite enfance « les petits lutins » dans les locaux plus vastes du centre de loisirs afin d'augmenter sa capacité d'accueil de 33 à 44 places.

Afin de réaliser les nécessaires travaux d'adaptation du bâtiment existant, le Centre de loisirs « les Flibustiers », je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Ce marché se décomposera en 10 lots pour un montant total de travaux estimé à 535.381,70 € H.T.

Je vous propose également :

- d'adopter le dossier de la consultation,
- d'autoriser, à l'issue de la procédure adaptée, Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir pour la réalisation de ces travaux,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la commune – Chapitre 23.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Question n° 12 – Communauté d'Agglomération de Montpellier – PIC 2012 – Demande de subvention

Monsieur BERETTI rapporte l'affaire ;

Il est rappelé le dispositif de fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté d'Agglomération de Montpellier dit « Projets d'Intérêt Commun (PIC) ».

Au titre des PIC pour l'année 2012, je vous propose :

- de solliciter l'aide financière la plus élevée possible (au maximum 25 % du coût total du projet) de la Communauté d'agglomération de Montpellier pour le projet communal de transformation du terrain d'honneur pelousé en stade synthétique dont le coût prévisionnel s'élève à 1.100.000,00 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire, et notamment la convention à intervenir pour le versement de ce fonds de concours.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote :	Néant
Abstentions :	Néant
Contre :	Néant
Pour :	28

Question n° 13 – Débat d'Orientation Budgétaire

Madame RUIZ, Adjointe aux finances rapporte l'affaire ;

La Loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, dispose que les communes de 3.500 habitants et plus, doivent faire précéder d'un débat l'examen et le vote du Budget.

Même si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il doit donner lieu à une délibération qui prend acte de l'organisation du débat, permettant ainsi au service du contrôle de légalité de s'assurer du respect de la Loi.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de l'organisation du débat règlementaire.

Monsieur FINART quitte l'assemblée.

Question n° 14 – Téléthon 2011 – Subvention à l'AFM

Monsieur BERETTI rapporte l'affaire ;

Le Téléthon 2011 s'est déroulé les 2 et 3 décembre 2011 sous le parrainage de Philippe SERS .

Les associations Vendarguaises, mais aussi les commerçants et artisans Vendarguois, ont permis une totale réussite de cette manifestation qui a rencontré un vif succès populaire.

Je vous propose de contribuer à la réussite de l'opération Téléthon 2011 en attribuant à l'A.F.M. une subvention de 3.000,00 €.

Je vous propose :

- d'adopter cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à la verser
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune – Chapitre 65

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote :	Néant
Abstentions :	Néant
Contre :	Néant
Pour :	27

Question n° 15 – Subvention à l'Association Vétérinaires pour Tous Languedoc-Roussillon

Monsieur rapporte l'affaire ;

En partenariat avec Vétérinaires pour Tous et le comité de protection féline de l'Hérault, des campagnes de stérilisation des chats errants ont été organisées.

Je vous propose de renouveler pour 2012 cette opération en octroyant à l'Association « Vétérinaires pour tous Languedoc-Roussillon » une subvention de 3.607,00 €.

Je vous demande donc :

- d'adopter cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à son paiement
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune – Chapitre 65

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 27

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.